



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

N°1 - Septembre 2014



SUMER AGRICOLE 2010

Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels

- Le mot du Dr Michel Gagey
- Progression des horaires atypiques dans les secteurs de la coopération et de la production
- Croissance des contraintes de rythme de travail liées à des délais courts à respecter, notamment dans la coopération et les OPA
- Augmentation des moyens pour accomplir son travail
- Amélioration de la situation des salariés en contact avec le public
- Qualité organisationnelle du travail jugée par le médecin du travail
- Synthèse

■ **Mathias Tourne**
tourne.mathias@ccmsa.msa.fr

■ **Dr Véronique Maeght Lenormand**
maeght-lenormand.veronique@ccmsa.msa.fr

Retrouvez toute
la documentation
Santé-Sécurité au Travail
de la MSA sur le site :

<http://referencessante-securite.msa.fr>

Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.

Les contraintes organisationnelles et relationnelles recensées à travers l'enquête SUMER 2010 font référence à des situations de travail habituelles.

Ces contraintes portent sur le temps de travail, le rythme et la cadence de travail, les relations de tension avec le public mais aussi sur l'autonomie et la latitude décisionnelle ainsi que sur le collectif de travail.

Les salariés agricoles sont souvent soumis à ce type de contraintes liées notamment à l'intensification du travail, l'accélération et la compétitivité économique.

Ces risques très variés d'un secteur agricole à l'autre peuvent avoir des conséquences sur la santé des salariés.

L'enquête SUMER permet de dresser un état des lieux des populations les plus touchées, de mettre en évidence certaines problématiques majeures de santé et de nous aider dans la réflexion des actions de prévention à mener auprès de nos ressortissants.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Dr Michel Gagey
Directeur de la Santé Sécurité au Travail
CCMSA



Progression des horaires atypiques dans les secteurs de la coopération et de la production

Les caractéristiques du temps de travail des salariés ont globalement peu évolué en agriculture entre 2003 et 2010 (tableau 1). Cependant, les contraintes horaires qui étaient marquées dans certains secteurs agricoles en 2003, touchent un nombre encore plus important de salariés en 2010, notamment au sein des coopératives agricoles mais aussi du secteur culture-élevage. Il s'agit des horaires atypiques les plus courants (travail en équipes, travail de nuit et travail de fin de semaine).

De ce fait, la proportion de salariés bénéficiant de 48 heures consécutives de repos est moins élevée dans ces mêmes secteurs. Par ailleurs, les salariés du secteur divers¹ (gardes, travailleurs en jardinerie...) sont également davantage concernés par ces formes d'horaires atypiques. Enfin, le dépassement des horaires de travail effectué sans compensation financière régresse dans tous les secteurs mais reste important dans les organismes du tertiaire (tableau 1).

■ **Tableau 1. Proportion de salariés agricoles exposés à des contraintes de temps de travail par secteur d'activité (en %)**

		Ensemble	Culture et élevage	Travaux forestiers	ETA JEV	Coopération	OPA	Divers
Semaine dépassant 40 h de travail	2003	22,9	26,8	15,6	21,1	24,3	23,0	14,1
	2010	20,2	19,9	24,0	17,2	22,3	20,8	13,0
Travail posté	2003	5,9	1,3	3,8	4,5	21,8	2,1	3,7
	2010	6,2	2,6	5,8	3,3	21,3	3,3	3,5
Travail de nuit entre minuit et 5 h	2003	7,9	8,5	4,1	7,6	16,1	3,0	5,6
	2010	11,9	16,3	2,9	12,0	19,9	3,2	12,1
Travail le samedi, même occasionnellement	2003	59,6	78,4	43,7	40,9	68,1	46,0	52,3
	2010	60,6	73,6	46,2	47,2	72,2	45,9	64,6
Travail le dimanche ou jours fériés, même occasionnellement	2003	39,6	63,0	18,9	18,6	45,6	20,1	41,8
	2010	40,8	61,3	10,0	22,7	53,1	20,2	51,2
Astreintes	2003	13,1	14,5	7,3	7,9	17,1	11,0	17,6
	2010	15,4	22,3	1,9	14,8	17,6	7,2	22,4
Repos > 48 heures consécutives	2003	84,5	69,8	95,1	90,6	84,4	96,7	89,9
	2010	88,7	82,2	93,7	94,7	83,7	96,5	85,4
Durée parfois plus longue de travail sans compensation	2003	26,8	24,1	17,2	22,9	32,5	32,8	22,2
	2010	19,5	14,7	10,5	9,6	19,1	30,9	15,3

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

ETA/JEV : Entreprises de travaux agricoles et jardins et espaces verts.
OPA : Organismes professionnels agricoles.

¹Le secteur divers est composé des gardes-chasses, gardes-pêche, jardiniers, gardes-forestiers, organismes de remplacement et entreprise de travail temporaire, organismes membres bénévoles, établissements privés d'enseignement technique agricole...

Croissance des contraintes de rythme de travail liées à des délais courts à respecter, notamment dans la coopération et les OPA

La pression temporelle au travail (imposition du rythme de travail, obligation de se dépêcher, travail en urgence) connaît une certaine stabilisation entre 2003 et 2010 (tableau 2).

Les salariés des coopératives sont les plus concernés, et sont particulièrement affectés par des contraintes de rythme de type industriel pour assurer la régularité de la production (un salarié sur cinq est exposé à des cadences automatiques de machines, près de la moitié à des normes de production) ainsi qu'à des contraintes de rythme marchandes (57 % des salariés soumis à la nécessité de répondre immédiatement à la demande des clients). Les salariés des organismes professionnels agricoles sont également soumis à de fortes contraintes de rythme (plus de trois contraintes pour 40 % d'entre eux). Les contrôles informatisés ou exercés par l'encadrement retentissent particulièrement sur leur cadence de travail avec respectivement 47 % et 23 % des salariés concernés.

Le travail dans l'urgence semble demeurer stable entre 2003 et 2010 mais avec une répartition qui varie considérablement selon les secteurs (tableau 2). Ainsi, les secteurs les plus touchés sont les OPA et la coopération avec respectivement 68 % et 55 % des salariés déclarant devoir fréquemment interrompre une tâche pour en faire une autre non prévue. Ces interruptions semblent néanmoins mieux vécues puisqu'elles sont perturbantes pour le travail pour 54 % des salariés des OPA et 41 % des salariés de la coopération en 2010 contre respectivement 69 % et 58 % des salariés de ces deux secteurs en 2003. Le rythme de travail semble moins soutenu pour les salariés des entreprises de travaux agricoles et paysagistes (-11 points pour les salariés déclarant une obligation de se dépêcher et -7 points pour les salariés devant interrompre leur travail pour faire une tâche non prévue) malgré une augmentation de 7 points des demandes extérieures obligeant à une réponse immédiate.

■ **Tableau 2. Proportion de salariés agricoles exposés à des contraintes de rythme de travail par secteur d'activité (en %)**

		Ensemble	Culture et élevage	Travaux forestiers	ETA JEV	Coopération	OPA	Divers
Cadences automatiques (déplacement d'un produit, machine)	2003	8,4	8,7	17,8	4,1	20,9	0,6	1,2
	2010	6,7	4,7	17,9	3,2	20,7	1,3	6,6
Normes de production à respecter en 1 heure au plus	2003	9,2	6,5	10,4	9,7	15,3	9,4	6,0
	2010	11,6	7,0	7,6	9,5	20,1	13,8	8,0
Normes de production à respecter en 1 journée au plus	2003	35,8	29,5	42,2	47,4	41,7	33,5	25,5
	2010	37,9	26,5	41,9	46,9	49,1	42,3	20,6
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	2003	40,5	20,6	23,6	37,6	54,3	65,9	30,9
	2010	41,8	17,7	38,1	45,1	56,8	62,2	27,7
Contrôles exercés par la hiérarchie	2003	19,6	14,6	21,1	22,4	25,4	21,9	15,1
	2010	18,6	12,0	13,2	22,5	21,7	23,3	22,2
Contrôle ou suivi informatisé	2003	20,3	5,4	12,4	11,2	31,9	45,2	4,3
	2010	22,7	3,4	15,1	10,8	31,6	46,9	14,8
≥ 3 contraintes de rythme imposé*	2003	29,3	15,0	33,0	32,2	44,5	38,6	17,9
	2010	29,6	15,2	26,6	28,0	45,8	39,5	18,8
Obligation de se dépêcher en permanence ou souvent	2003	33,2	22,5	31,1	35,3	43,8	44,2	17,8
	2010	31,2	20,1	28,5	24,1	35,3	46,0	25,9
Changement de poste en cas d'urgence ou d'absence d'un collègue	2003	20,3	16,5	22,7	19,9	29,8	20,4	12,0
	2010	18,8	12,4	23,2	20,8	28,9	19,5	17,1
Interruption d'une tâche pour en faire une autre non prévue	2003	52,3	43,7	39,5	46,4	55,4	68,2	50,7
	2010	51,6	41,4	43,2	39,7	55,4	68,2	41,5

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

*Déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce et/ou cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues, normes de production ou délais à respecter en une heure au plus, normes de production ou délais à respecter en une journée au plus, demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie, contrôle ou suivi informatisé.

Augmentation des moyens pour accomplir son travail

Dans l'ensemble, **les salariés disposent davantage de moyens pour effectuer correctement leur travail par rapport à 2003**, en particulier en ce qui concerne les moyens humains (+10 points). Près de 90 % des salariés agricoles répondent favorablement lorsqu'il s'agit de questions sur un

moyen en particulier mais seulement 51 % disent avoir tous les moyens nécessaires pour effectuer correctement leur travail.

Ce sont les salariés des ETA/JEV qui réunissent en proportion plus importante l'ensemble des moyens pour effectuer un travail de qualité.

■ **Tableau 3. Proportion de salariés agricoles disposant des moyens nécessaires pour effectuer correctement son travail (en %)**

		Ensemble	Culture et élevage	Travaux forestiers	ETA JEV	Coopération	OPA	Divers
Informations claires et suffisantes	2003	85,3	92,0	88,8	84,9	80,6	78,5	86,4
	2010	90,0	95,5	84,5	89,7	87,4	85,9	86,8
Collègues en nombre suffisant	2003	71,3	72,3	78,3	72,7	69,8	66,3	75,1
	2010	81,5	85,1	92,1	91,2	82,5	72,1	79,8
Possibilité de coopérer	2003	90,9	88,3	93,1	92,7	92,6	92,7	86,8
	2010	93,1	91,2	92,5	95,7	96,6	93,9	75,0
Moyens matériels et adaptés et suffisants	2003	82,5	87,3	85,5	85,2	74,0	81,2	79,8
	2010	89,7	91,9	85,6	92,1	86,3	88,8	88,2
Formation suffisante et adaptée	2003	81,5	85,9	82,5	82,9	77,4	75,9	85,6
	2010	86,7	89,4	85,2	84,6	87,1	85,3	78,4
Tous les moyens nécessaires pour effectuer correctement son travail	2003	47,8	51,5	53,6	47,6	42,9	42,9	50,5
	2010	50,7	43,9	59,9	64,7	56,4	48,7	43,8

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Amélioration de la situation des salariés en contact avec le public

Le contact de vive voix ou par téléphone avec le public est resté stable entre 2003 et 2010 (64 % en 2003 versus 65 % en 2010) mais les situations de tension subies par les salariés ont diminué dans la majorité des secteurs (tableau 4). Comme en 2003, les secteurs les plus affectés, par ordre de fréquence, sont les OPA, les ETA/JEV et les coopératives.

Si la proportion de salariés exposés à ces situations de tension est restée stable dans le secteur des OPA, en revanche, elle est deux fois moins élevée au sein du secteur ETA/JEV et trois fois moins élevée au sein du secteur coopération.

■ **Tableau 4. Proportion de salariés agricoles exposés à un contact avec le public selon la situation de tension (en %)**

		Ensemble	Culture et élevage	Travaux forestiers	ETA JEV	Coopération	OPA	Divers
Tension régulière ou permanente avec le public	2003	6,8	2,6	3,1	9,4	9,2	10,0	7,9
	2010	4,4	0,8	0,0	4,8	3,1	9,5	9,1
Contact avec le public sans situation de tension ou rare	2003	56,8	42,3	52,3	66,7	59,8	70,1	53,8
	2010	60,7	37,5	56,4	79,0	67,3	77,9	49,6

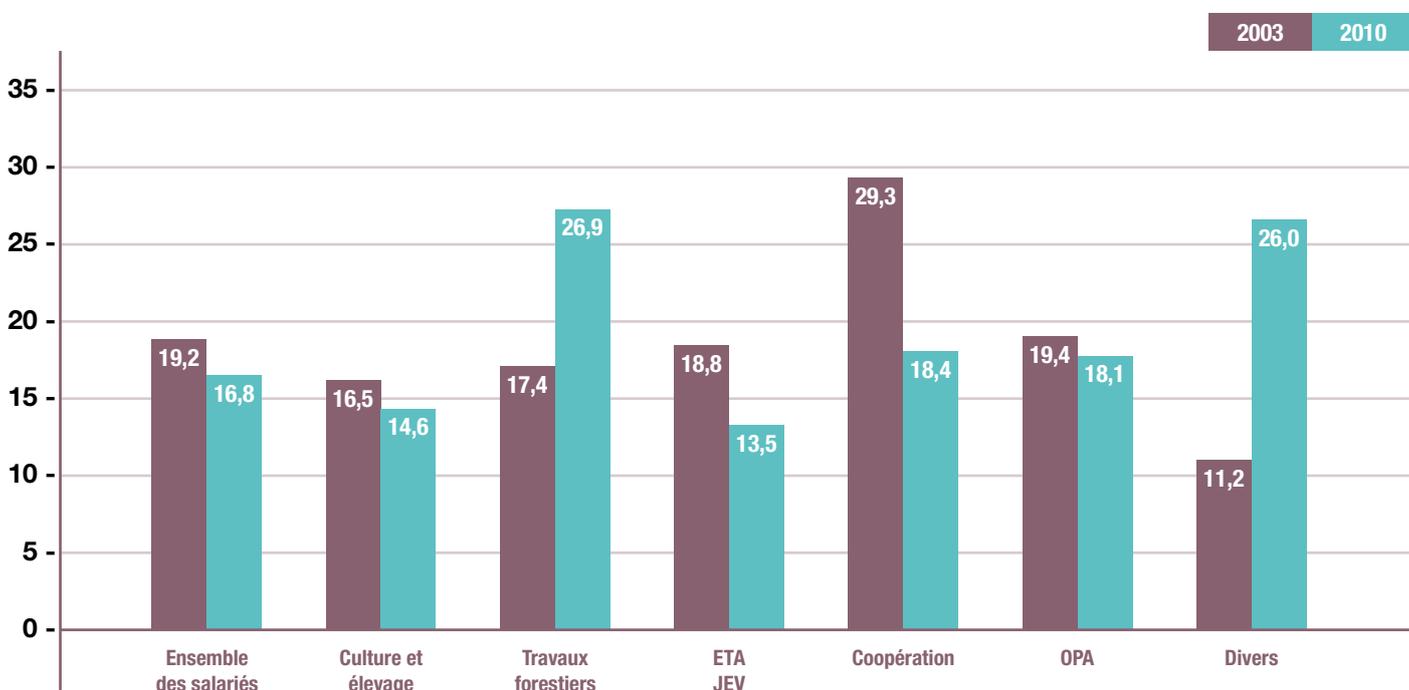
« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Qualité organisationnelle du travail jugée par le médecin du travail : amélioration dans le secteur coopératif, aggravation dans le secteur forestier

Près de 17 % des salariés souffrent d'une mauvaise organisation du travail en 2010, soit une proportion équivalente par rapport à 2003 (graphique 1). Toutefois, les évolutions sont divergentes au sein des différents secteurs. Ainsi, l'organisation du travail est devenue

particulièrement défavorable dans le secteur des travaux forestiers et divers (+10 points et +15 points respectivement) avec plus d'un quart des salariés concernés. En revanche, une amélioration significative est observée dans le secteur de la coopération (-11 points).

■ **Graphique 1.** Proportion de salariés agricoles dont l'organisation du travail a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail par secteur d'activité (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Synthèse

Les salariés des coopératives agricoles sont globalement les salariés les plus fréquemment soumis à l'ensemble des contraintes organisationnelles.

En particulier, le travail de nuit, le travail en équipes alternantes, les horaires atypiques et les travaux répétitifs imposés par des cadences automatiques, considérés par la législation comme facteurs de pénibilité, sont des risques professionnels particulièrement fréquents chez ces salariés.

Les salariés des OPA sont également concernés par des contraintes de rythme de travail, des délais courts et des situations de tension plus importantes que les autres salariés.

Le médecin du travail pointe au contraire, une aggravation globale de l'organisation du travail dans les secteurs forestiers et une amélioration dans les coopérations.

Publications *SUMER AGRICOLE 2010*

Déjà parues :

- N°0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N°1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.

A paraître :

- N°2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N°3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.

Contributeurs :

Lucille Tanguy, Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination : Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique : Agence Carrément.

Crédits photos : Steve Mcsweeny-iStock, CCMSA Service image(s), Droits Réservés.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour aider les professionnels agricoles à trouver des solutions de prévention adaptées à leur situation.

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore